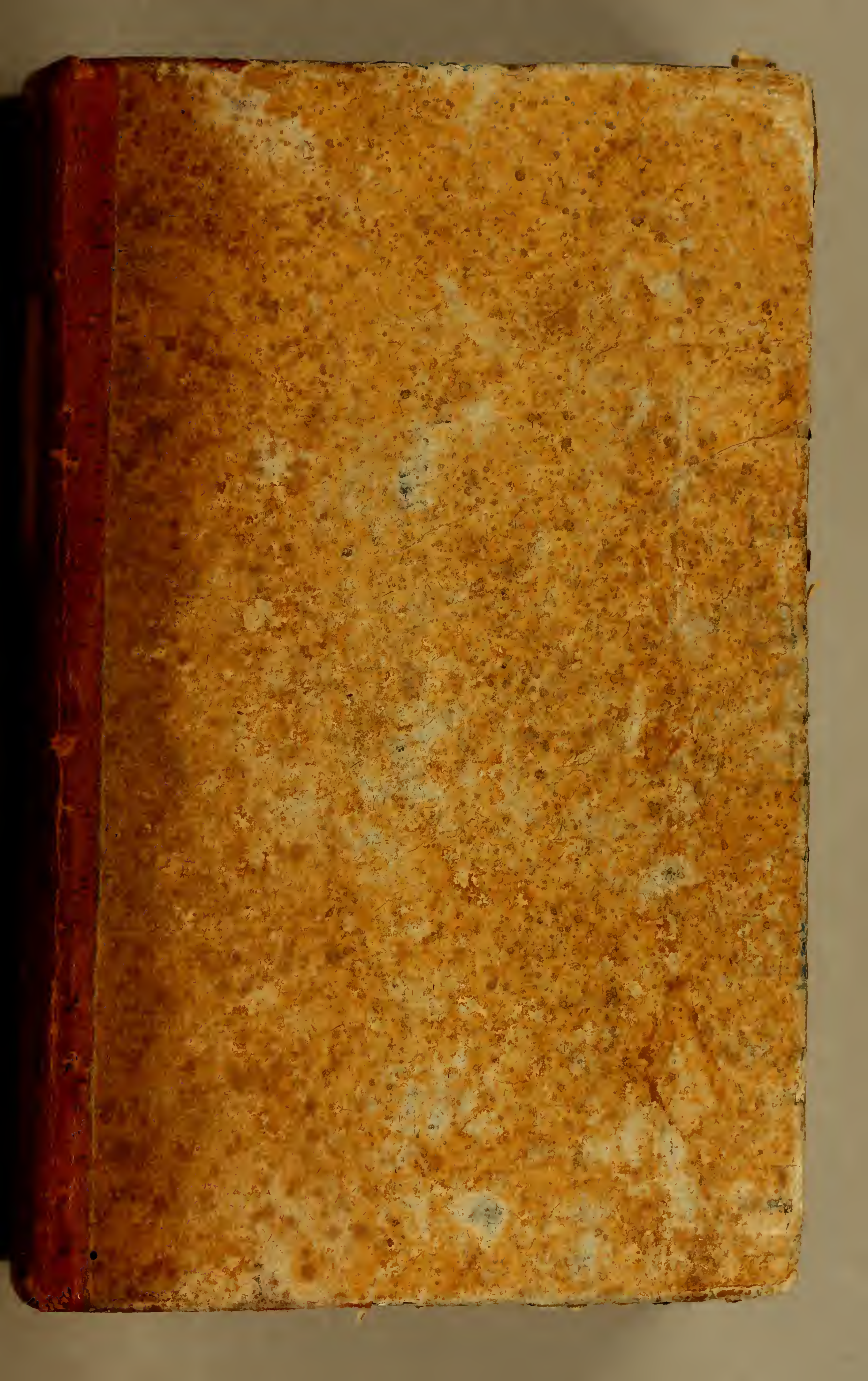


43 items.

surveillance d'autant plus nécessaire que c'est par ce seul moyen que l'on pourra déjouer une trâme ourdie de longue main, et dont l'explosion seroit funeste.

Ici se borne ma réponse, tes injures ne peuvent m'atteindre; les inculpations calomnieuses que tu t'es permises, rejailliront sur toi-même, et c'est à la justice nationale, débarrassée des entraves dont on affecte de la surcharger, que je remets la vengeance de mon pays, celle de mes concitoyens et la mienne.

Paris, le 13 Vendémiaire, l'an troisième de la République une et indivisible.

De l'imprimerie de GUFFROY, rue Honoré, no. 35, cour des ci-devant Capucins.

L. F. SONTHONAX,

Commissaire civil, ci-devant délégué à St.-Domingue par l'Assemblée législative et la Convention nationale,

A BOURDON (DE L'OISE),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Paris, 5me Sans-culottide, l'an 2e de la République F., une et indiv.

CITOYEN,

DANS la discussion, qui a eu lieu hier à la Convention, sur l'exception à faire en faveur des colons, au décret qui ordonne à tous les étrangers de sortir de Paris, tu as commis deux erreurs très-graves. La première, en confondant les déportés de Saint-Domingue avec ceux des îles du Vent; la seconde, en accusant, sans preuves, les ci-devant commissaires aux îles sous le vent de concussion et d'exactions sur la population blanche.

Tant que je n'ai été calomnié que par cette tourbe de déportés du Cap, que trop d'indulgence de ma part a arrachés au dernier supplice, pour les envoyer en France prendre des leçons de liberté et d'égalité, j'ai dédaigné de répondre, comptant sur la justice de ma cause et sur l'impassibilité de la convention : j'attendais la levée de mes scellés pour les démasquer avec leurs propres écrits ; mais aujourd'hui qu'un Représentant du peuple élève publiquement la voix en faveur de mes détracteurs, il ne m'est plus permis de garder le silence. Plus ta reputation de patriotisme est établie, moins je dois négliger de repousser les traits dont tu veux m'accabler. Je te crois encore juste, je vais te parler avec franchise ; mon dessein est d'éclairer ta religion et de faire disparaître les préventions dont on cherche à t'environner contre des hommes dont le véritable et seul crime est d'avoir préparé à Saint-Domingue la liberté générale des Antilles. (1)

(1) *Nota*. Jamais les colons ne nous pardonneront d'avoir su déjouer leurs projets de livrer Saint-Domingue à l'Angleterre ; leur aveugle fureur contre la France, leur tendresse pour les Anglais se décèlent jusque danss leurs écrits. Dans un pamphlet intitulé *Conspirations dévoilées*, ils nous représentent *luttant a Saint-Domingue contre la* BIENFAISANCE

Et d'abord comment se fait-il que Bourdon de l'Oise, qui le 16 pluviose, demandait le rapport du décret d'accusation lancé contre moi, le 16 juillet 1793, soit le même qui m'accuse aujourd'hui *d'avoir mis la main dans la poche des blancs*. Quelle preuve as-tu donc pour te décider à me flétrir d'une semblable imputation? Je sais que tu es l'un des commissaires chargés de l'examen de l'affaire de St.-Domingue; mais si les papiers des accusateurs et des accusés sont encore sous les scellés, d'où te viennent les renseignements qui ont décidé ton opinion? Si c'est de mes ennemis, ton impartialité te défendait d'y croire; si ce sont des actes émanés de nous, je te somme de les produire.

Bourdon de l'Oise serait-il donc fait pour se rendre le colporteur des injures que nous adressent les correspondants des émigrés? S'ils ont écrit que nous avions apporté en France plus de deux cent millions, est-ce à toi d'y ajouter foi?

D'UNE NATION ENNEMIE qui veut s'emparer de la plus florissante des colonies françaises. Ainsi, nous sommes criminels d'avoir lutté contre la *bienfaisance des Anglais!* et les acolythes de *PAGE et BRULEY*, qui appellent l'ennemi, sont les vrais patriotes! !!

jusqu'à présent l'on ne nous a pas accusés de stupidité, et cependant tu conviendras bien que nous serions de grands fous si, ayant volé deux cent millions et maîtres de nous choisir une retraite, nous avions refusé une asile au continent américain pour venir en France exposés à périr sous la hache de Robespierre? (1)

Tu dis que si j'ai proclamé les droits de l'homme, je n'aurais pas dû fouiller dans la poche des blancs? Mais si j'eusse aimé l'or, jaurais bien plus surement atteint mon but en empèchant la liberté : peux-tu douter que, pour conserver l'esclavage, les colons eussent mis à mes

---

(1) *Nota.* Les généraux anglais nous ont fait offrir plusieurs fois un azile, soit à Londres, soit en Amérique, si nous voulions seulement évacuer la colonie, en nous annonçant que nous étions proscrits en France. Nous le savions, et nous restions à notre poste. Le commandant de la Corvette *l'Espérance* nous y a trouvés, lorsqu'il est venu nous notifier les ordres de la convention. Nous avons répondu à sa sommation par le billet suivant adressé au commandant de la force armée du quartier de Jacmel. *Nous vous prévenons, Citoyen, que la force armée, dont vous etes dépositaire, est, des ce moment, a la disposition du citoyen Chambon, commandant la corvette de la République* l'Espérance, *qu'en conséquence vous devez obéir sur-le-champ a toutes les requisitions qu'il pourra vous faire,* MÈME CONTRE NOUS. Nos papiers furent mis sur-le-champ sous le scellé, et nous partîmes pour la France.

pieds la moitié de leur fortune? Peux-tu douter de tous les sacrifices, dont les tyrans sont capables, pour conserver leur domination sur les opprimés?

Crois moi, citoyen Bourdon, nos crimes ne sont pas ceux qu'on nous suppose.

Nos crimes sont d'avoir arrêté l'effet de la BIENFAISANCE ANGLAISE envers les colons ; nos crimes sont d'avoir repoussé la puissance britannique aux Antilles, en attaquant jusques dans ses bases l'ancien régime colonial.

Nos crimes sont d'avoir forcé les blancs à enduier le supplice de l'égalité avec les hommes de couleur, et d'avoir maintenu rigoureusement l'exécution de la loi du 4 avril.

Nos crimes sont d'avoir osé planter, à St.-Domingue, l'arbre de la liberté, d'avoir oublié l'intérêt des tyrans pour écouter la voix gémissante de six cent mille noirs enchaînés, torturés, mis en lambeaux par une poignée de sélérats qui calculent *gouté à goute* combien d'or peut leur procurer le sang humain qu'ils font repandre ; nos crimes enfin, sont d'avoir foulé aux pieds la tyrannie et les sots préjugés, pour élever, sur leurs débris le regne de la nature et de l'humanité?

Tant de forfaits honorables nous sont communs avec la convention nationale, et je m'enorgueillirai toute ma vie d'avoir préparé à St.-Domingue le triomphe de ses principes. Toi même, citoyen, naguères mon complice, serais-tu donc assez versatile pour te repentir d'avoir bien fait ?

Je ne conçois pas d'avantage comment tu as pu confondre les déportés des îles du vent avec ceux de St.-Domingue ? Les déportés des îles du vent l'ont été par les Anglais, ce sont trois ou quatre mille citoyens de couleur et quelques petits blancs, vrais patriotes, qui ont préféré les horreurs de la misère à l'ignominie du joug britanique, ce sont ceux qui ont porté les armes contre les grands planteurs et contre les ASSEMBLÉES COLONIALES pour le soutien des principes de la convention ; ardents zélateurs de la liberté, régénérés par la volonté de la France, ils sont dignes de toute la sollicitude des représentants du peuple.

Ceux de St-Domingue au contraire étaient les agents et les coupe-jarrets des assemblées coloniales, les ennemis les plus implacables de l'égalité des droits et les assassins des hommes de couleur et des noirs. C'est par les autorités na-

tionales qu'ils ont été expulsés, et je défie qu'on me cite un seul blanc qui ait eu l'honeur d'être chassé de St.-Domingue par les Anglais. Certes on ne leur reprochera pas comme à nous d'avoir lutté contre LA BIENFAISANCE BRITANNIQUE. (1)

Ce sont eux qui, le premier septembre 1792, roulaient des canons contre le quartier des hommes de couleur pour les exterminer tous; ce sont eux qui faisaient circuler un faux décret dans les casernes pour soulever les troupes ; ce sont eux qui parvinrent à égarer le 106e. régiment jusqu'à lui faire refuser le serment à la loi du 4 avril, et qui disaient publiquement que tant qu'il resterait un mulâtre dans la colonie elle ne serait jamais heureuse ; annonçant assez par là le dessein atroce de faire massacrer cette caste infortunée par les soldats d'Europe, si ceux ci n'avaient pas refusé de se prêter à cette infamie.

Et voila les hommes que tu as confondu avec les malheureuses victimes de

---

(1) *NOTA.* Les aristocrates de tous les pays se ressemblent. Ceux de Toulon avaient appellé les Anglais pour se mettre sous leur protection ; les associés de Page et Bruley leur livraient la colonie, *pour profiter de leur BIENFAISANCE.*

l'ambition Anglaise aux îles du vent ; je te le demande, quelle similitude peut-il y avoir entre eux ?

Quel est dailleurs le but de ces prétendus colons dans la guerre qu'ils nous font ? C'est de faire rétrograder la liberté, c'est de faire rentrer les émigrés sur leurs propriétés coloniales. C'est au décret du 16 pluviose qu'ils en veulent, ils se flattent partout de le faire rapporter, comme si la convention nationale pouvoit s'oublier au point de retirer un bienfait qui n'est que la conséquence de la déclaration des droits, et revenir sur celui de ses actes qui met le sceau à sa gloire en l'honorant à jamais aux yeux de la justice et de l'humanité.

Ils vous disent que les émigrés à Philadelphie sont des réfugiés. *Oui des réfugiés comme la noblesse et le clergé de France le sont à Coblentz* ; des réfugiés qui foulent aux pieds la cocarde tricolore, qui insultent les patriotes dans les rues, qui ont pillé, assassiné les représentants du peuple qui siégent parmi vous, lorsque pour se rendre en France, ils ont été obligés de passer aux EtatsUnis ; des réfugiés qui ont refusé de venir en France sur les navires du convoi, qui ont protesté contre l'invitation des consuls en disant

qu'on voulait les forcer d'aller vivre dans un pays d'anarchie et de crimes, où le peuple avait tué son roi. (1)

Tu te plains que la convention manque de renseignemens sur les colonies; et à qui la faute, je te prie, si une caisse de papiers venus d'Amérique depuis le 11 brumaire, n'est pas encore ouverte; si les colons, alors tout puissants, ont fait incarcérer un ancien secrétaire de la légation des états unis qui l'accompagnait?

A qui le faute, si les paquets, envoyés par le ministre Fauchet, sont encore entiers, si les renseignemens qu'ils contien-

---

(1) *Nota.* Je suppose les colons réfugiés comme ils le disent; ils ont dû cesser de l'être, et être considérés comme émigrés, dès qu'on leur a présenté un moyen sûr de rejoindre le territoire français, et qu'ils l'ont refusé. Voici l'invitation que Fauchet, ministre plénipotentiaire, a fait insérer dans toutes les gazettes du Continent, le 28 février 1794 (*v. s.*), » Les habitans de Sanit-Domingue qui sont venus » chercher un azyle dans les États-Unis, son » informés que la République leur accorde un pas- » sage gratuit pour France. Ils sont invités en con- » séquence à s'inscrire, d'ici à huit jours, chez les » consuls et les agents de la République dans les » différents ports des États-Unis. *Signé*, Fauchet, » *Ministre Plénipotentiaire* ». Des hommes à qui la patrie tend les bras, et qui préfèrent de rester dans un pays étranger sous les ordres de *Talon*, *Noailles*, *Malouet etc.* ne sont-ils pas de vrais émigrés ?

nent sont encore ensevelis dans la poussière des bureaux ?

A qui la faute, si les archives de la commission civile sont encore sous le scellé, malgré les réclamations journalières que nous vous adressons pour les faire lever ?

Toi l'un des commissaires chargés de l'examen de cette affaire, presse l'ouverture de nos malles, et en moins d'une heure tu connaîtras parfaitement le moral et le civisme de nos accusateurs.

Nous produirons les lettres originales originales de Page et Brulley commissaires des colons émigrés.

Nous produirons une lettre d'Augy autre commissaire en France des colons émigrés, dans laquelle, après avoir déclamé contre *les affreux principes de la France*, il appelle les actes d'adhésion des assemblées coloniales aux décrets du corps législatif, DES ACTES FAITS ENTRE LES DEUX GUICHETS *qui ne sauraient lier les colonies.*

Nous produirons une lettre de Raboteau, également commissaire nommé par les colons émigrés, écrite de Girbraltar, dans laquelle il annonce son départ pour Londres afin, dit-il, d'y *consommer le*

grand œuvre: *j'espere*, ajoute-t-il, *que cette lettre te trouvera sous la domination Anglaise, il y a long-tems que nous soupirons après elle.*

Nous produirons les preuves d'un complot de faire assassiner tous les nègres mâles de la colonie, afin, dit l'auteur, *d'étouffer sous des monçeaux de cadavres le germe de la révolte, c'est-à-dire* DE LA LIBERTÉ.

Nous produirons la correspondance officielle des commissaires de St.-Domingue à Londres avec l'assemblée coloniale, celle des principaux chefs du parti fédéraliste émigrés à la Jamaïque, avec différentes municipalités, le traité des planteurs avec le cabine deSt. James, en un mot, toutes les pièces de la grande conspiration qui se trame depuis cinq ans à St.-Domingue contre la France, et qui se trouve entièrement déjouée par la publication de la liberté des noirs.

Nous vous montrerons les nouvelles du renversement de la bastille, l'affaire du 10 août, et de la mort de Louis Capet, reçues avec deuil à St.-Domingue; nous vous montrerons les planteurs se formant en assemblées coloniales pour arriver à l'indépendance, et se soustraire à jamais

à l'influence de ce qu'ils appellaient L'ESPRIT DOMINANT ET EFFRAYANT DE LA FRANCE.

Nous vous montrerons l'assemblée coloniale présidée par le marquis Caduch avec la cocarde noire au chapeau, et les autres membres recevant des mains de *Blanchelande* ce signe affreux de leur trahison envers la France.

Nous vous montrerons la cocarde noire, transformée en écharpe de la même couleur, devenue la décoration des membres de cette assemblée.

Nous vous montrerons un Gauvin, ex-président de cette assemblée coloniale, faisant effacer la devise *la nation la loi* de l'enceinte où elle tenait ses séances, et l'assemblée approuver par son silence cette insulte à le métropole. (1)

Nous vous montrerons la population de St.-Domingue formée de deux classes d'hommes, les blancs et les hommes de couleur. Vous verrez que les blancs sont les aristocrates du pays, ce qu'étaient *le clergé et la noblesse en France*, que les noirs sont le peuple et les vrais sans-culottes, que les blancs ont sans cesse blas-

---

NOTA. Ce Gauvin commandait sous Galbaud dans l'affaire du Cap.

phêmé vos principes tandisque les noirs les adorent, que les blancs ont livré la colonie aux Anglais, que les noirs, au contraire, les combattent par tout. Leur sang coule pour la conquête des quartiers, que les blancs, vos ennemis, ont vendus aux satellites du roi Georges. (1)

Et si aux preuves écrites, vous voulez joindre des témoignages verbaux, interrogez l'état-major et l'équipage de la corvette l'Espérance, interrogez les officiers

(1) Sans les noirs, la défense des colonies, dans l'état où se trouve la France, est actuellement impossible; avec les noirs, vous êtes sûrs de les conserver. L'européen aux Antilles perd la moitié de sa force et de son énergie; le noir armé a sur lui un avantage décidé, ne fut-ce qu'à cause de l'influence mortifère du climat. Envoyez à Saint-Domingue des instructeurs, des armes et de la poudre, et vous aurez deux cents mille combattans à opposer aux Anglais. Voyez ce que les noirs ont fait à la Guadeloupe; trois fois, les troupes européennes avaient été repoussées; à la quatrième, quinze cent nègres ont fait pencher la balance, et les Anglais ont été mis en fuite. Chaque jour, les noirs font de nouveaux progrès à Saint-Domingue; les troupes de la république, que les colons ont l'insolence d'appeller des hordes de sauvages, sont aujourd'hui les maîtres de l'Artibonnite et, tienent Saint-Marc bloqué. Jérémie est à la veille d'une invasion, et peut-être, au moment où j'écris, l'armée française est en possession du quartier. Le Cap français tient contre les forces réunies de l'Angleterre et de l'Espagne, et cependant il n'est défendu que par des noirs.

et soldats de l'armée d'Europe qui sont venus de St.-Domingue avec congés, interrogez les membres du comité de surveillance de Brest, qui ont recueilli les dépositions pour et contre, fournies par les français arrivés sur le convoi; et vous aurez alors la vérité par des bouches pures et impartiales.

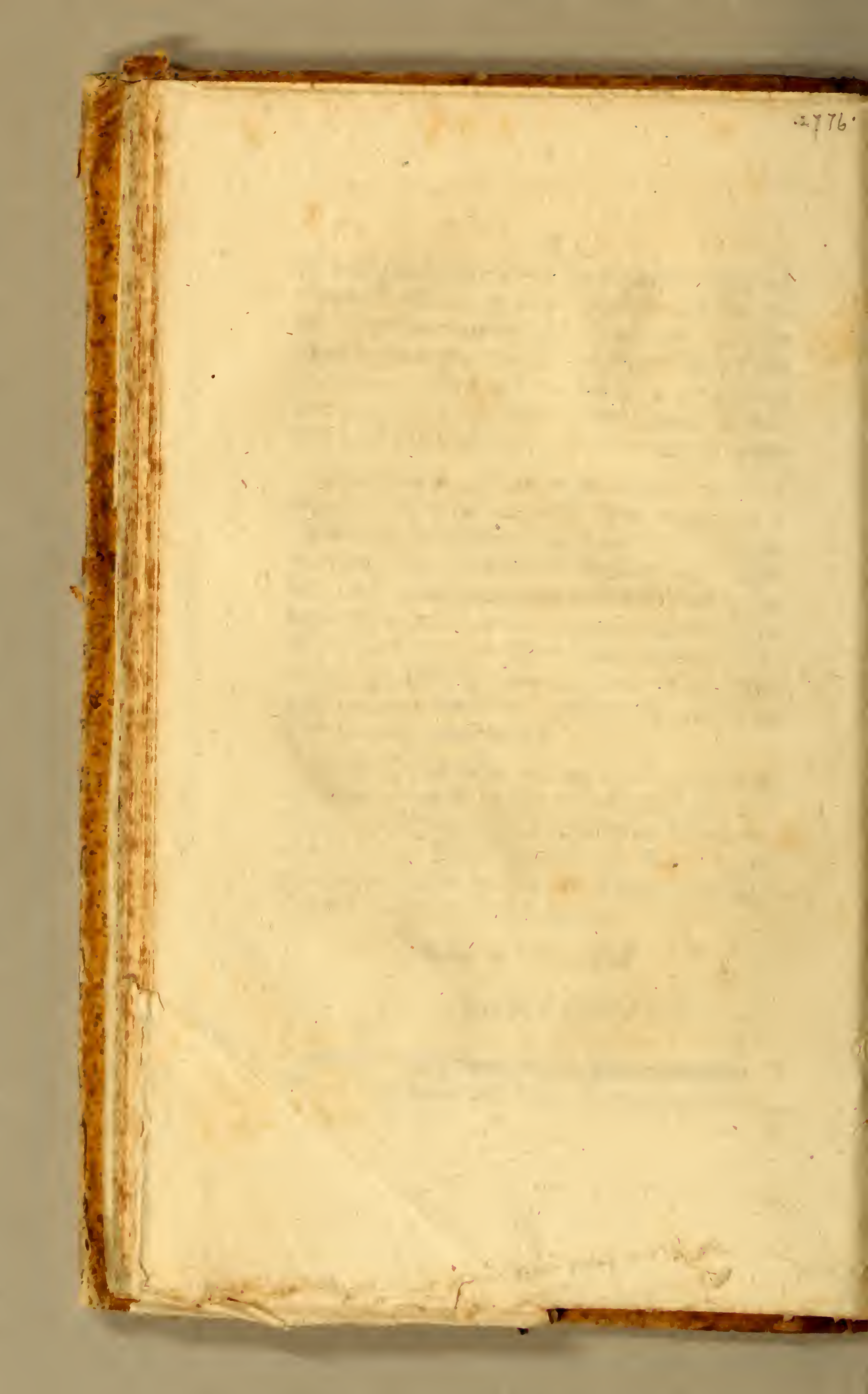
Toi même, citoyen Bourdon, comme je n'en doute pas, si tu veux te mettre à l'abri de l'erreur, accélère la visite de mes papiers, fais lever de suite des scellés qui paralisent ma défense, et tu te repentiras sans doute d'avoir calomnié le défenseur de la liberté des noirs, l'ennemi implacable des Anglais et des Espagnols aux Antilles, et l'un de tes frères d'armes en révolution.

Je ne te dis plus qu'un mot, citoyen, et jespère qu'il ne manquera pas son effet sur un ami de la liberté et de l'égalité, c'est que si j'étais jamais ton juge, je ne me permettrais pas de te diffamer avant d'avoir vû et bien examiné.

Salut et fraternité

SONTHONAX.

De l'Imprimerie de Pain, Passage-Honoré.


·2776·

F. POLVEREL

AU

REPRÉSENTANT DU PEUPLE

GARNIER (de Xaintes.)

Paris ce 5 Floréal l'an troisième de la République Française, une et indivisible.

Tu t'es aussi rendu l'écho de la calomnie; d'une calomnie d'autant plus atroce qu'elle frappe sur un homme hors d'état de repousser ses traits.

Dans ta lettre à la convention nationale, en date du 26 Germinal, je trouve ce paragraphe » nous » sortirons encore avec succès de cette crise, et à » l'ouverture de la récolte, il ne restera aux enne» mis de l'ordre que la ressource du désespoir : car » ils ne survivront pas à la douleur de voir le peuple » heureux sous le régime d'un gouvernement humain « et bienfaisant. *Le bourreau de l'Amérique, le » scélérat Polverel vient déja de leur en donner » l'exemple* ». Que de mensonges dans ces deux dernières lignes.

As-tu voulu par là répéter l'impudente assertion d'un journaliste qui, sur la foi des ennemis de mon père, a dit qu'il avoit lui-même terminé sa carrière

